

n° 3

Octobre 2018

FORÊTS PRIVÉES

de Bourgogne- Franche-Comté



Journal d'information des propriétaires forestiers privés

**Forestiers,
soyez vigilants,
surveillez vos forêts !**

ACTUALITÉS
Dispositifs
financiers

4

**SANTÉ DES
FORÊT**
Bilan de l'été

6

ÉCONOMIE
Fortes
perturbations
sur les
marchés

8





Patrick LECHINE © CNPF

L'ÉDITO

On parle beaucoup de la forêt dans les médias : après le film « L'intelligence des arbres », tiré du livre de Peter Wohlleben « La vie secrète des arbres », vient de sortir « Le temps des forêts ».

Ce film documentaire dénonce la gestion forestière intensive et la monoculture du douglas et du pin maritime, les enrésinements, la mécanisation, la diminution des diamètres d'exploitation, l'influence des marchés du bois sur les choix de gestion, l'export des bois vers la Chine, la mondialisation... L'exploitation et la valorisation des bois ne sont pas mises en cause : le débat porte sur les aspects techniques et les choix de gestion plus que sur la légitimité de couper du bois en forêt.

Même si le film est très orienté, les profils des propriétaires privés interviewés sont variés et leur gestion non uniforme.

On ne peut que vous inciter à voir ce film et à apporter votre témoignage de propriétaire, afin de montrer aux militants et au grand public la variété des gestions en forêt privée.

Un autre sujet d'inquiétude est le développement important des scolytes sur épicéa (parfois aussi appelé bostryches). Favorisées par les conditions climatiques de ces dernières années, de fortes attaques provoquant des mortalités sont observées depuis cet été, obligeant les propriétaires à exploiter les arbres atteints. Plusieurs centaines de milliers de m³ vont être mis sur le marché, et cela impacte déjà à la baisse le prix du bois.

Les températures diminuant avec l'approche de l'hiver, les attaques vont se calmer, mais il faut rester vigilant et être réactif au printemps prochain pour exploiter les épicéas dépérissants et ceux qui hébergent des scolytes.

En cas de doute, n'hésitez pas à contacter le correspondant-observateur de la santé des forêts de votre secteur (liste téléchargeable sur le site **du CRPF Bourgogne-Franche-Comté** / rubrique [Santé des forêts](#)).

La roue tourne...

Luc Bouvarel, Directeur général de Forestiers Privés de France, a fait valoir cet été ses droits à la retraite. Il a, durant près de 10 ans, avec conviction et passion, défendu les intérêts de la forêt privée et des propriétaires forestiers, en étant présent sur tous les fronts : législatif, économique, technique, environnemental, social...

Il a également, avec l'équipe de « Forêts de France », fait évoluer ce journal pour le rendre plus attractif et répondre aux attentes des lecteurs.

Les forestiers de Bourgogne-Franche-Comté le remercient chaleureusement pour son engagement sans faille et souhaitent une pleine réussite à **Laurent de Bertier**, son successeur.

Sommaire

- Edito p. 2
- Aides financières p. 3
- Gestion durable p. 4
- Agroforesterie p. 5
- Santé des Forêts p. 6
- Restructuration foncière p. 7
- Page économique p. 8
- A qui appartient une forêt ? p. 9
- Assurance étangs p. 9
- Les syndicats dans vos départements p.10
- Brèves / Contacts p.12

Dernière minute !

Lors du dernier conseil d'administration de Forestiers Privés de Franche-Comté, le 1^{er} octobre dernier, Jean-François Joriot a fait part de son souhait de démissionner de ses fonctions de président régional.

Christian Bulle, élu à l'unanimité, est le nouveau président.

Jean-François Joriot reste président de la section du Doubs.

Un grand merci à lui pour son investissement régional depuis 2009 et félicitations au nouveau président !

Jean-François JORIOT

Président de Forestiers Privés de Franche-Comté



Charles de GANAY

Président du CRPF Bourgogne-Franche-Comté



Joseph de BUCY

Président de Forestiers Privés de Bourgogne



Avec le soutien financier de la
Région Bourgogne-Franche-Comté

RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTE

Point sur les aides financières pour les propriétaires

Sabine LEFEVRE - CIA 25-90

Plusieurs aides peuvent être sollicitées actuellement par les propriétaires forestiers en Bourgogne-Franche-Comté.

Aides à la sylviculture

Les aides à la sylviculture disponibles ont pour objectifs de pérenniser une ressource forestière de qualité et favoriser une gestion forestière exemplaire.

Elles concernent 4 étapes sylvicoles :

la régénération naturelle, le balivage ou l'irrégularisation des peuplements, le dépressage et l'élagage à grande hauteur.

Quelques points communs à toutes ces aides :

- ⊙ la surface des projets doit être supérieure à 2 ha (ou plusieurs éléments d'au moins 1 ha d'un seul tenant),
- ⊙ les travaux doivent être suivis par un maître d'œuvre et, au-delà de 10 ha, les propriétés doivent être dotées d'un document de gestion durable (RTG ou PSG).
- ⊙ Pour chaque opération, la liste des dépenses éligibles est fixée dans le règlement de gestion de la Région. L'aide est de 40 % du montant HT des dépenses éligibles, avec des plafonds qui varient suivant la nature des travaux.

Documents de gestion

L'aide à la réalisation de Règlements Types de Gestion (RTG) et Plans Simples de Gestion (PSG) volontaires est en revanche une subvention forfaitaire de 400 € pour un RTG et 800 € pour un PSG.

Ces documents doivent être réalisés par des coopératives forestières, des experts forestiers ou des gestionnaires forestiers professionnels.

Les demandes d'aide se font en ligne :

www.subventionsprep.bourgognefranchecomte.fr.

Pour chaque aide, un certain nombre de conditions particulières s'appliquent. Elles ne sont pas détaillées ici : n'hésitez pas à contacter votre syndicat pour avoir plus de détails, ou à consulter le site Internet de la Région.

Il existe également d'autres aides (desserte, amélioration des peuplements, plans simples de gestion concertés), qui impliquent plusieurs financeurs (Etat, Europe, Région...). Les demandes se font à l'occasion d'appels à projets, à des dates précises. Ils sont tous clos pour cette année, nous ne les détaillerons donc pas ici.

Pour 2019, vous serez informés en temps utile.

Pour en savoir plus !

- Aides de la Région : www.bourgognefranchecomte.fr/node/323
- Aides de l'Etat : sites des Directions départementales des Territoires
- Aide de l'Europe : www.europe-bfc.eu
- FA3R : www.gipeblor.com/P-81-30-C1-aides-au-reboisement-fa3r.html
- Fonds de dotation : "Plantons pour l'Avenir" : www.plantonspourlavenir.org/
- Reforest'Action : www.reforestaction.com/

FA3R

Des fonds de dotation privés existent également et permettent de financer, entre autres, des plantations.

Sur le massif vosgien, le FA3R (Fonds d'Aides à la Reconstitution de la Ressource Résineuse), alimenté par des entreprises de la filière (scieries, papeteries, coopératives) permet d'obtenir entre 500 et 1 500 €/ha d'aides directes pour la replantation de résineux.

Aujourd'hui, ce dispositif est couplé avec un autre fonds de dotation, "Plantons pour l'Avenir".

Plantons pour l'avenir

Ce fonds, qui est cette fois national, permet de bénéficier d'une avance remboursable à taux zéro sur 30 ans et couvre jusqu'à 75 % du coût de la plantation.

Reforest'actions

Enfin, d'autres projets participatifs permettent le financement de plantation.

C'est le cas, par exemple, de Reforest'Action, une entreprise soutenue par Fransylva, qui propose des plantations participatives : les citoyens choisissent un projet de plantation sur Internet, et indiquent le nombre de plants qu'ils souhaitent financer. Reforest'Action se charge ensuite de réaliser la plantation.

Les projets peuvent être situés en forêt privée, en France mais aussi n'importe où dans le monde !

Gestion durable :

des choix stratégiques affirmés en Franche-Comté

Christian BULLE - Fransylva Franche-Comté

La mise en oeuvre d'une gestion durable et professionnelle est une préoccupation forte pour les propriétaires. En juin 2018, les adhérents de Forestiers Privés de Franche-Comté, réunis en Assemblée générale régionale, ont massivement approuvé plusieurs motions soumises par le conseil d'administration.

La suppression du seuil de surface pour le Défi Travaux (crédit d'impôt) devrait être accessible dès lors qu'un propriétaire travaille avec un gestionnaire forestier professionnel (et pas uniquement aux adhérents des organisations de producteurs, dont les coopératives).

Voté à 99 %

Le Syndicat incite les propriétaires à s'adresser aux gestionnaires forestiers professionnels, dont la liste est disponible sur simple demande par mail à franche-comte@fransylva.fr ou sur le site du [CRPF BFC](http://CRPF.BFC). Soyons fidèles à nos interlocuteurs habituels, qu'il s'agisse des coopératives, des experts, des techniciens et ne les sollicitons pas uniquement lorsqu'un intérêt financier de court terme est en jeu. On n'adhère pas "à la carte" et le recours à ces professionnels devrait ouvrir droit, pour tous les propriétaires, aux mêmes bénéfices du Défi Travaux.

Le Label UE librement accepté par le propriétaire garantit une transformation locale

Voté à 99 %

Librement consentie par le propriétaire, même si ce n'est pas la panacée, l'adhésion au label est à l'heure actuelle le meilleur moyen pour aider les scieries de chêne à s'approvisionner localement. La vente habituelle à la scierie locale est de nature à garantir l'approvisionnement, favoriser dans la durée l'emploi et l'économie locale et n'empêche pas le propriétaire et le gestionnaire de bien négocier la vente de ses bois.

La gestion durable est matérialisée par les documents de gestion durable, instruits par le CRPF et contrôlés par l'Etat

Voté à 99 %

La gestion forestière regroupe différentes opérations, qui vont de la régénération à la récolte en passant par les dépressages, élagages, éclaircies et j'en oublie. Aujourd'hui, on constate une fâcheuse tendance à réduire la gestion à la seule récolte, sans se soucier de l'avenir. La perception du long terme forestier semble de plus en plus difficile à appréhender par le citoyen, voire par certains propriétaires.

La rédaction puis l'application d'un document de gestion durable (PSG, CBPS, RTG) est de nature à garantir, envers les tiers, une gestion en bon père de famille de nos forêts. C'est également le gage d'un cadencement des travaux et de la récolte. Après synthèse, ces données abonderont celles des forêts publiques, permettant à nos partenaires de la 1^{re} transformation d'avoir une lisibilité sur leurs approvisionnements.



Fabienne BLANC © CNPF

J'insiste sur cette notion de gestion durable !

Nous ne pouvons plus nous contenter de dire que nous sommes chez nous, faisant fi du code forestier, du code de l'environnement, tout en sollicitant des aides à la desserte, à l'amélioration des peuplements...

Le respect des prescriptions du document de gestion durable, validé et signé par le propriétaire, est d'importance. Le Contrat Régional Forêts Bois prévoit une augmentation de la récolte annuelle de l'ordre de 540 000 m³ de bois d'œuvre par an. Intéressons-nous à ces PSG qui ne sont pas renouvelés ou ne sont pas appliqués : c'est une source à ne pas négliger, qui complète efficacement les actions d'animation pour difficilement gérer la plus petite propriété.

La qualité des exploitations dépend du contrat signé et de son application

Voté à 100%

Elle fera l'objet d'un travail avec les partenaires, afin de mettre en place un contrat-type, qui permette au propriétaire de se garantir de la bonne exécution d'une coupe : constat avant et après exploitation, moindres atteintes aux bois réservés, fonctionnalité de la desserte... A ce propos, il n'existe que deux types de desserte en forêt :

- ✚ soit il s'agit d'une piste de débardage, qui est empruntée par les tracteurs,
- ✚ soit il s'agit d'un chemin pour les grumiers, que peut aussi emprunter le véhicule du propriétaire.

Les 1^{ers} pas de l'agroforesterie en Bourgogne-Franche-Comté

Nadia BARUCH - CRPF BFC

Depuis 2012, la Région Bourgogne (aujourd'hui Bourgogne-Franche-Comté), lance des appels à projet à destination des agriculteurs souhaitant planter des arbres sur leurs terres agricoles.

Il s'agit d'**agroforesterie intra parcellaire**, à distinguer des haies et autres linéaires d'arbres plantés autour des parcelles agricoles.

Mais les objectifs de ces 2 techniques d'implantation des arbres restent les mêmes : permettre une production agricole et forestière durable, tout en recréant de la biodiversité.

De 2012 à 2016 inclus, 16 dossiers globalisant **123 ha** ont été financés, ce qui correspond à un budget de **79 183 €** soit **643 €/ha en moyenne**.

Un projet précurseur
Plantation en 2010
de noyers communs et merisiers sur
terre agricole cultivée
(en 2011, tournesol) sur la commune
de Compigny - Yonne



Nadia BARUCH © CNPF

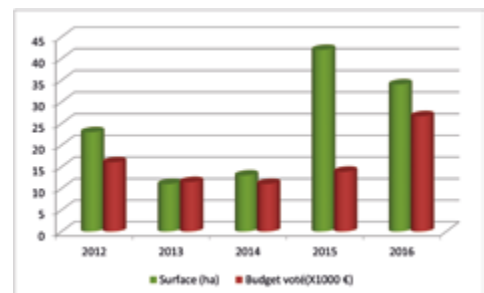
Un exemple récent
plantation 2016 en limite de bois
à Ronchères - Yonne



Nadia BARUCH © CNPF

Depuis 2017, la Région Bourgogne-Franche-Comté prend en charge, dans le cadre de son **appel à projets « Bocage et paysages »**, la plantation d'alignements d'arbres (espacement de 8 à 15 m entre chaque arbre, 6 essences minimum, 300 arbres maximum avec **un taux d'aide bonifié à 70 % à partir de 100 plants**).

A ce jour, il y a **21 nouveaux dossiers** engagés, correspondant à environ 130 ha de plantations agroforestières.



Le financement des projets devrait se poursuivre en 2019

Contact

Nadia BARUCH

Technicienne du CRPF

Délégation de l'Yonne

06 12 01 60 30 - 03 86 94 90 22

nadia.baruch@cnpf.fr

La biodiversité en forêt, qu'est-ce que ça rapporte ?

Hugues SERVANT - CRPF BFC

Pour avoir un panorama des services rendus par la biodiversité en forêt, participez à ce séminaire (gratuit), où les retours d'expériences locales succéderont aux conférences scientifiques.

Cette journée d'échanges et de débats, organisée conjointement par le Parc naturel régional du Morvan, l'Office national des forêts et le Centre régional de la propriété forestière, aura lieu le **27 novembre 2018 à Saint-Brisson (58)**.

En présence de personnalités de la région, de scientifiques et de professionnels, la journée abordera différents sujets, en commençant par la définition de la biodiversité ! Un lien sera fait avec l'indice de biodiversité potentielle, mis en place par le CNPF. C'est, pour le propriétaire, un véritable

indicateur de bonne prise en compte de l'écosystème producteur qu'est la forêt dans la gestion de son massif.

Les sols forestiers et leur fonctionnement, en lien avec la sylviculture et bien entendu le choix des essences, seront abordés : comment s'adapter au contexte environnemental et climatique changeant ? Le passionnant et passionné sujet du mélange d'essences sera abordé sous l'œil critique de la productivité et donc de la résistance aux pathogènes, de la consommation d'une eau qui sait se faire rare...

Le rôle des vieux bois, en tant que réservoir d'auxiliaires pour le forestier, ne sera pas négligé (exemple des fourmis qui régulent des ravageurs de peuplements résineux).

Inscription en ligne

<https://framaforms.org/inscription-au-seminaire-la-biodiversite-en-foret-quest-ce-que-ca-rapporte-27-novembre-2018-a-la>

Deux intervenants traiteront : « Les champignons mycorhiziens et les arbres, comment favoriser une association gagnante ? »

Gagnante pour l'arbre ou pour l'amateur de champignons ???

Ce séminaire sera aussi l'occasion de remettre les prix du 1^{er} Sylvotrophée, mis en place cette année dans le parc du Morvan. Une manière de voir la gestion forestière à travers les expériences de 4 candidats, difficiles à départager.

Renseignements au CRPF : 03 80 53 10 00

Projets financés par l'Union européenne et le Commissariat du Massif central.



Santé des forêts

Bilan de l'été

Marie-Cécile DECONNINCK - CRPF BFC

La situation climatique

L'hiver 2017-2018 se classe au 1^{er} rang des hivers les plus arrosés sur la Bourgogne et au 3^e rang en Franche-Comté.

La température a été très contrastée en décembre, exceptionnellement douce en janvier puis très froide en février. Elle a, en moyenne, dépassé la normale de 0.6 °C.

Le printemps 2018 a été pluvieux (excédent pluviométrique de 20%), avec un mois de mars particulièrement arrosé et des orages nombreux en mai. Après un mois de mars plutôt frais, le mois d'avril s'est classé au 3^e rang des mois d'avril les plus chauds depuis 1900, avec un pic de chaleur précoce du 18 au 22 avril. La température moyenne sur la saison a été supérieure à la normale de 1.1°C.

L'été 2018 est le 2^e été le plus chaud depuis 1900. La température moyenne a été supérieure à la normale de 2.3°C à Besançon et 2.5°C à Dijon. Le nombre de jours de forte chaleur a été de 29 jours à Besançon (moyenne : 11 jours) et de 31 jours à Dijon (moyenne : 14 jours).

La pluviométrie a été largement déficitaire.

Les effets sur les forêts

Malgré l'hiver et le printemps pluvieux, la sécheresse estivale a fortement impacté les forêts.

Chez les feuillus

Des phénomènes de jaunissement et de rougissement, associés à des chutes précoces de feuilles, ont été observés sur la région ; de multiples essences ont été touchées (hêtres, frênes, tilleuls, charmes...).

Par phénomène d'embolie, des chênes ont perdu des feuilles vertes et/ou des rameaux.

Dans la Nièvre, des frênes ont grillé dès la mi-juillet. En août, certains hêtres ont défeuillé en partie ou en totalité dès le début du mois, ainsi que les bois blancs et certains robiniers exposés aux vents (haies).

Beaucoup de lisières sont marron depuis l'été.

Dans l'Yonne, des dépérissements de chênes, surtout pédonculés, par bouquets de plusieurs dizaines d'ares, sont constatés dans toutes les stations hydromorphes. Ils résultent des sécheresses successives, des défoliations printanières 2015 et 2016 et des fortes gelées du printemps 2017. La sécheresse de cet été a donné le coup de grâce aux arbres concernés.

La processionnaire du chêne est bien présente en limite nord-est du département.

En fin d'été, des nids de Bombyx cul-brun (la chenille d'un papillon au nom très poétique !) ont été observés sur chêne en Val de Saône et Côte d'Or.



Florent DUMORTIER © CNPF

Chez les résineux

On observe parfois des pertes foliaires sur les arbres de bordure.

Le phénomène le plus inquiétant est le développement du typographe sur l'ensemble de la région, favorisé par les conditions climatiques particulièrement chaudes et sèches. Ce scolyte anéantit le plus souvent des peuplements qui ne sont pas en station ou en station limite.

La situation épidémique se confirme actuellement sur l'ensemble de la région.

Une vigilance accrue s'impose pour détecter et exploiter rapidement tout foyer actif de scolytes (où les insectes sont encore présents). Les volumes concernés par cette attaque et mis en vente sont déjà très élevés, avec des conséquences non négligeables sur les cours de l'épicéa (cf. page économique).

Les plantations ne sont pas épargnées

En fin de printemps, de fortes attaques d'hylobe (un charançon) ont été recensées dans le Morvan et en sud Saône-et-Loire.

Si les précipitations abondantes du printemps ont facilité la reprise des plants, la sécheresse de cet été l'a compromise. Il n'est pas rare d'observer des parcelles avec des taux de reprise inférieurs à 20% et des dépérissements sur des plantations de douglas de 3-4 ans voire plus.

La Pyrale du buis a poursuivi sa progression vers l'ouest : les côtes calcaires et surtout la région de Dijon ont vivement été touchées cette année. La présence de pyrale, sans dégât d'importance, a été signalée dans le Châtillonnais



Nadia BARUCH © CNPF

Contact : Santé des forêts

Conclusion

Les symptômes liés à la sécheresse observés massivement ces dernières années (les étés 2015, 2016 et 2017 sont, après 2003, les étés les plus chauds depuis 1900), notamment sur des feuillus au système racinaire profond (chênes...) peuvent être un indicateur de **la diminution de la réserve** utile en eau des sols. Mais de nombreux autres para-

mètres entrent en jeu : type de sol, profondeur, exposition, répétition des épisodes de sécheresse d'une année sur l'autre...

Pour une **même essence**, selon la **station** dans laquelle un arbre se développe, la **réaction** à la sécheresse/canicule ne sera **pas la même**. Les symptômes sont parfois repérés seulement en année N+1.

- Favoriser ou introduire des essences
- dans leur optimum stationnel, réfléchir
- la taille des coupes rases pour garder
- une « ambiance forestière » afin d'offrir
- une protection aux plants, tester des
- techniques de gestion mieux adaptées à
- l'évolution des conditions climatiques...
- ... tout cela peut limiter les impacts des
- sécheresses sur nos forêts.



10 ans de restructuration foncière, ça se fête !!!

Jeanne VANDENBROUCQUE - CRPF BFC

Foncier

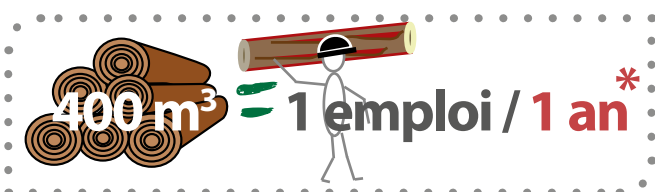


C'est pour célébrer le résultat de ce travail ambitieux que le **Conseil départemental du Jura et le CRPF** ont invité, le 2 mai dernier à Saint-Laurent-en-Grandvaux, les élus des 35 communes participant à l'opération de restructuration foncière forestière.

Tous les acteurs du territoire s'accordent en un point : la lutte contre le morcellement en forêt privée est un enjeu majeur.

Avec de petites parcelles dispersées, il n'est pas possible de pratiquer une gestion durable : exclusion des circuits économiques, manque d'accès, désintérêt pour le patrimoine...

Au-delà d'une contrainte individuelle, c'est toute la filière forêt-bois locale qui en pâtit. A contrario, nous constatons au quotidien que les parcelles restructurées entrent rapidement dans les circuits de gestion et d'exploitation.



* dans la filière amont (cumul temps gestionnaire, bûcheron, débardeur, transporteur et 1^{er} transformateur)

Mais le programme de restructuration foncière forestière entend bien changer la donne.

En l'espace de 10 ans, c'est près de 12% du foncier forestier qui a été remanié sur ce territoire !

12% c'est l'équivalent de la superficie totale de la commune de Grande-Rivière !

Résultats des 10 ans de restructuration foncière

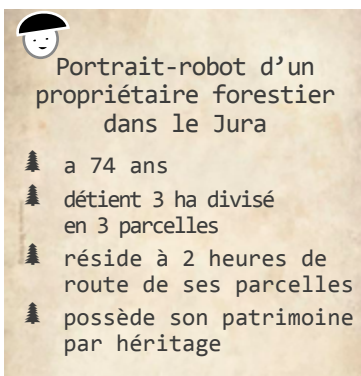
- 15 000 m³ de bois exploités
- 40 emplois
- 1 673 ha de forêts achetées
- 3 221 ha de surfaces restructurées

Je souhaite vendre ou acheter des parcelles forestières, à qui m'adresser ?

Le CRPF peut vous conseiller et vous accompagner gratuitement dans toutes les étapes de vos démarches : localisation des parcelles, recherche de limites, avis technique, information sur les prestataires de services, recherche d'acheteurs/vendeurs, contact avec les notaires...

Vous pouvez également vous rendre sur la plateforme Internet La Forêt bouge, qui comporte non seulement une bourse foncière, mais aussi de nombreuses informations sur la forêt.

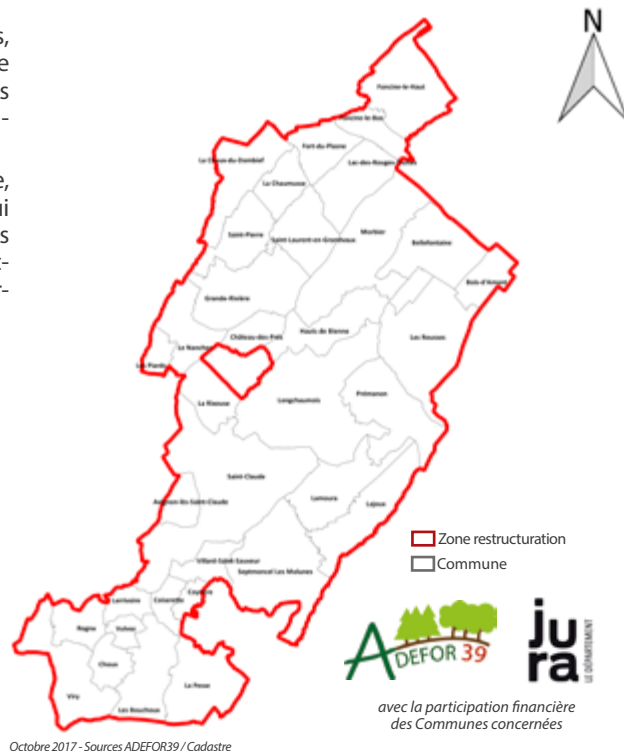
www.laforetbouge.fr/bourgognefranchecomte/services/foncier-forestier



Contact

03.84.35 14 27

celine.urban@cnpf.fr



Octobre 2017 - Sources ADEFOR39 / Cadastre

avec la participation financière des Communes concernées

Grâce à des subventions du Conseil départemental pour des achats «restructurants», l'achat et la vente des plus petites parcelles sont encouragés, avec une assurance de non démembrement et de gestion durable pendant 15 ans.

Mais l'aventure ne s'arrête pas là...

La plupart des communes se sont déjà réengagées pour une période de 5 ans, afin de continuer l'action en cours. Il est vrai que c'est un travail de longue haleine, mais le jeu en vaut la chandelle !

J'ai acheté une parcelle et je souhaiterais bénéficier de la subvention. Comment faire ?

Principe

Réduction des frais de notaires pour des parcelles <5ha

- € <2ha = 50%
- € 2-5ha = 30%

Conditions d'attribution

- € Achat restructurant
- € Parcelle boisée ou à vocation forestière
- € Engagement de gestion durable
- € Non démembrement des parcelles pendant 15 ans
- € Fusion des parcelles au cadastre

Bénéficiaires

- € Propriétaires privés (personne physique ou morale)
- € Propriétaires publics (communes)

Composition d'un dossier de subvention

- € Un RIB (Relevé d'Identité Bancaire)
- € La facture des honoraires de notaire
- € L'acte notarié ou l'attestation d'achat (1,5 an maximum après la signature)

Si vous pensez remplir les conditions d'attribution de la subvention, n'hésitez pas à nous contacter et nous vous accompagnerons dans le montage du dossier !

Fortes perturbations sur les marchés !

Patrick MICHEL
CIA 25-90

A peine atténués les effets des chablis hivernaux, voilà les scolytes qui prennent le relais, obligeant à la chronique d'une catastrophe annoncée.

C'est en effet un phénomène d'une grande ampleur qui s'étend actuellement en Europe, avec des dégâts considérables causés sur les peuplements résineux. Chez nos voisins allemands, en Thuringe, les insectes ont touché 600 000 m³, en Rhénanie du Nord-Westphalie 1 million de m³ ; 15 à 20 millions de m³ de bois scolytés sont attendus en République Tchèque, 1,5 million de m³ en Suède. L'Autriche annonce une perte de 100 millions d'euros, la Wallonie et la Suisse alémanique sont également touchées.

La France bien entendu n'est pas épargnée : vous trouverez un petit point sur la situation locale dans les pages de ce journal à la rubrique [santé des forêts \(p 6\)](#).

Cette catastrophe entraîne un afflux massif de bois sur le marché. Les bois scolytés ne permettent guère qu'un usage en sciage de qualité secondaire, emballage/coffrage. A l'heure actuelle, les scieurs affirment être saturés de ces bois et il en va de même des marchés à l'export vers lesquels tout le monde s'est rué. La situation est d'autant plus préoccupante qu'elle perturbe le marché du bois frais.

La vente ONF de Champagnole, le 24 septembre dernier, a en effet tourné court. A peine 70 lots égrenés, le syndicat des résineux de Franche-Comté a décidé de quitter la salle des ventes, compte tenu d'un décrochage évident entre prix de retrait et offres des acheteurs, entraînant un niveau d'inventures de 58%.

Pour Olivier Calvi, président du syndicat des scieurs, la situation n'est pas tenable si les détenteurs de la ressource ne prennent pas en compte la réalité du marché. Du côté des vendeurs, si la fermeté de mise ne cache pas l'inquiétude, la volonté est de tout faire pour éviter un effondrement du marché.

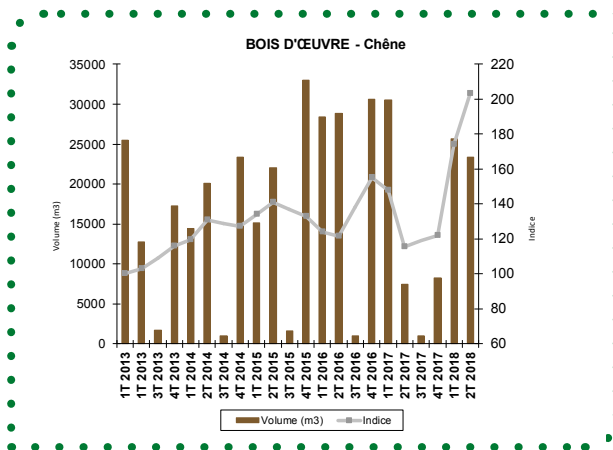
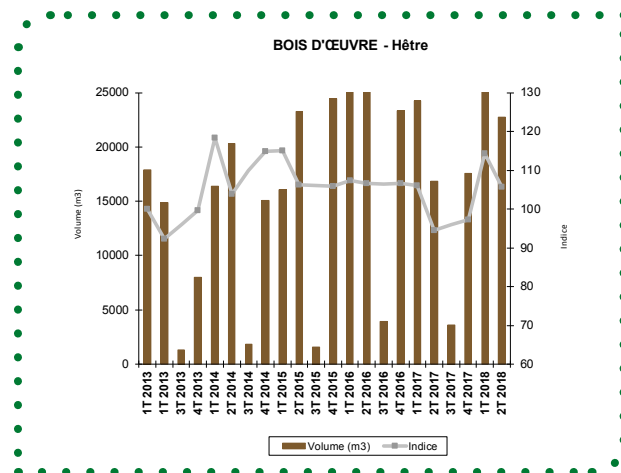
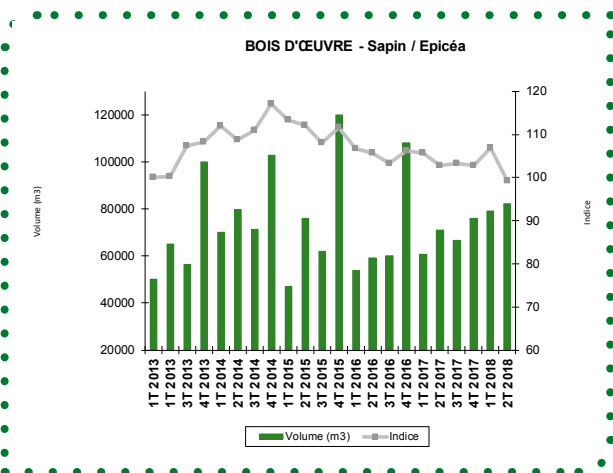
Le bras de fer semble engagé et, face à l'évolution possible crescendo du phénomène au printemps, il est souhaitable de mettre en place des mesures d'urgence. La solution passera inévitablement par le dialogue : l'interprofession FIBOIS a organisé récemment une table ronde regroupant tous les partenaires de la filière. Dès à présent, il faut s'attendre à une baisse marquée des cours pour les mois à venir. Du côté des feuillus par contre, la tension sur le chêne ne se relâche pas. La vente des experts forestiers le 21 septembre à Bains les Bains offrait de beaux lots, dont



Patrick MICHEL © CIA 25-90

une majorité en Haute-Saône. La concurrence sur les lots demeure forte, avec des prix toujours en progression selon les acheteurs.

Bonne surprise sur les lots de hêtre, qui semble reprendre de la vigueur, avec parfois jusqu'à 11 offres : souhaitons que cela soit durable. Cette vente présentait également des lots résineux, pour lesquels les résultats ont été médiocres, avec un fort taux d'inventures (+80%).



Graphiques issus de l'Observatoire des marchés du bois façonné en Franche-Comté (contribution FIBOIS / CIA 25-90)

*Alban de MONTIGNY, Président
Forestiers Privés de Nièvre*

En pratique cependant, l'exercice du droit de propriété est toujours encadré et souvent contesté. Ainsi pour nos forêts, le code forestier en régit l'usage (et il est déjà complexe), mais certains souhaitent nous appliquer d'autres réglementations encore plus contraignantes.

- ⊙ Celui qui possède un acte notarié le lui certifiant ?
- ⊙ Celui qui en paie les impôts fonciers ?
- ⊙ Celui qui l'exploite ou la fait exploiter ?
- ⊙ Celui qui y chasse depuis toujours ?
- ⊙ Celui qui y ramasse des champignons ou autres produits ?
- ⊙ Celui qui s'y promène régulièrement ?
- ⊙ Celui qui la voit tous les matins en ouvrant ses volets ?

Le propriétaire d'une forêt est celui qui la possède par un acte notarié. Il est utile de rappeler qu'en France, ce sont les notaires qui certifient la propriété d'un bien. En particulier payer les impôts fonciers n'est pas une garantie de propriété, mais simplement une présomption de propriété.

La chasse et la forêt sont intimement liées. Certains n'achètent des forêts que pour la chasse. Certains chasseurs locaux connaissent mieux la forêt que les propriétaires à qui ils la louent : il est donc toujours intéressant de discuter régulièrement avec les équipes de chasse pour avoir des informations sur votre forêt. Un chasseur a des droits sur la forêt, soit dans le cadre d'une ACCA (Loi Verdeille), soit dans le cadre d'un document écrit et résiliable. Par contre, si vous n'êtes pas chasseur, si vous ne louez pas votre chasse par choix et que vous n'allez pas régulièrement dans vos bois, vous pouvez être certain que des chasseurs y passeront.

Avec **les promeneurs et les admirateurs du paysage**, c'est encore une autre catégorie. Il s'agit de ceux qui considèrent que le paysage ou l'environnement sont des biens collectifs, devant lesquels les droits des propriétaires doivent s'effacer. Le paysage n'appartient à personne. C'est le travail des agriculteurs, des forestiers ou des urbanistes qui l'a façonné et qui le fait évoluer, avec l'apparition ou la disparition de grands hangars de stabulation, de plantations résineuses, d'éoliennes, de routes bitumées, de petits prés enclavés, de haies, de toits de chaume etc. Je ne cite pas les coupes rases car elles ont, à l'échelle humaine, une durée de vie brève, 4 à 8 ans au maximum.



 Assurance

Baignade interdite !!??

Alors, doit-on interdire l'accès à nos forêts au motif qu'il y a des failles, des roches, des étangs, des arbres secs, sachant qu'il est impossible de tout clore et que, par ailleurs, le législateur a mis en exergue la biodiversité et les usages récréatifs et partagés des forêts ? La réponse est NON.

Surtout que la mise en oeuvre de l'interdiction révèle des subtilités, et doit être faite avec précision : dans le cas d'un étang par exemple, si le propriétaire indique « baignade dangereuse », un juge pourrait considérer que cela prouve qu'il est conscient du risque et que par conséquent, il n'a pas fait le nécessaire pour éviter la noyade... donc ce n'est pas recommandé !

Et dans tous les cas, il est bien sûr primordial de souscrire une assurance en responsabilité civile pour votre massif forestier.

ATTENTION !
En Bourgogne-Franche-Comté,
tous nos syndicats n'ont pas le même
contrat Responsabilité Civile et
la prise en charge des étangs
notamment est différente
Renseignez-vous auprès
de votre secrétariat
(contact fin de journal)

Christian BULLE
Fransylva Franche-Comté

Les syndicats dans vos départements

Forestiers Privés de l'Yonne

Assemblée générale - 8 juin 2018 à Tonnerre (89)

Hugues de CHASTELLUX

Président de Forestiers Privés de l'Yonne

Au cours de cette assemblée générale, Hugues de Chastellux a fait remarquer que **l'économie de la filière bois** ne cessait de progresser, aussi bien pour les feuillus que pour les résineux, mais le problème des gros bois persiste, même si les scieries affirment pouvoir s'équiper pour les scier.

Ensuite, Hugues de Chastellux a abordé le problème de **l'équilibre sylvo-cynégétique** qui permettrait de valoriser au mieux nos forêts et de réduire les dégâts

de gibier de plus en plus nombreux. A cette fin, des discussions avec la Direction Départementale des Territoires et la Fédération des Chasseurs sont en cours pour trouver des solutions. Il ne faut oublier l'importance des fiches « **dégâts de gibiers** », qui doivent être adressées à la Direction Départementale des Territoires mais également au syndicat et au CRPF, comme l'a rappelé Madame Charnat de la DDT.

Le Président a également souhaité faire le point sur **l'assurance Responsabilité Civile** prise auprès de **Générali**, qui est en légère augmentation ainsi que les franchises. Il a voulu rappeler que la loi d'Avenir de 2014 a prévu que, dans le cas de tempêtes ou d'incendie qui nécessiteraient l'intervention de l'Etat, les aides que celui-ci pourrait être amené à mettre en place ne pourraient désormais bénéficier qu'à des propriétaires qui auraient souscrit **une assurance « Tempête et Incendie »**.

Forestiers Privés de Franche-Comté

Assemblée générale - 11 juin 2018 à Esprels (70)

Patrick MICHEL, CIA 25-90

Cette année, pour l'assemblée régionale du syndicat franc-comtois, la Haute-Saône était à l'honneur. C'est dans le petit village d'Esprels, tout à côté de Villersexel, que se sont retrouvés plus d'une centaine d'adhérents.

Dans son rapport moral, Christian Bulle, représentant le président Joriot, absent pour raison de santé, n'a pas manqué de rappeler les 2 055 adhérents que le syndicat fédère, pour une surface cumulée de 64 480 ha. Les comptes ont ensuite été présentés, laissant apparaître un déficit de 8 095 € sur le compte de ré-

sultat. La cotisation voit évoluer sa part variable de 7 centimes.

Christophe Lejeune, député de Haute-Saône, a souligné l'importance du syndicat, encourageant son rôle fédérateur au sein de la forêt privée.

Parmi les sujets d'actualité évoqués, quelques-uns ont fait l'objet de résolutions portées au vote, notamment vis-à-vis : de Forêt Défi, du label « Union européenne », de la protection des biotopes, de la gestion durable et de la qualité des exploitations. Vous retrouvez le détail de ces résolutions en [page 4](#).



Christophe LEJEUNE
Député de Haute-Saône

Patrick MICHEL © CIA 25-90

Patrick MICHEL © CIA 25-90



L'après-midi était consacré à la visite des établissements CAPIBOIS à Villersexel, fleuron local de l'industrie du sciage. Mme Henry et M. Personeni, responsables commerciaux, ont présenté l'entreprise, spécialisée dans la transformation du bois de hêtre en avivés. L'entreprise Capibois est présente tant sur le marché national qu'à l'export.

Forestiers Privés de Saône-et-Loire

Assemblée générale - 22 juin 2018 à Saint-Bonnet-de-Joux (71)

Patrice de FROMONT

Président Forestiers Privés de Saône-et-Loire

Le syndicat a saisi l'opportunité de la foire forestière EUROFOREST pour y organiser son assemblée générale.

Le président a commencé par remercier l'ensemble des personnes de leur présence et s'est réjoui du nombre d'adhérents qui atteint 833.

Il a également remercié les administrateurs qui rendent de grands services au syndicat : ils assurent la présence des forestiers dans les réunions organisées en préfecture et autres organismes ruraux. Leur dévouement est apprécié de tous.

Trois nouveaux administrateurs ont été élus à savoir **Philippe Bouvier**, expert forestier, **Michel Cortet** ancien de la Caisse des Dépôts et du CRPF, et **Antoine de Champeaux**, forestier. Après les considérations statutaires habituelles, le président a ensuite abordé des sujets qui tiennent au cœur des forestiers, comme

- ⊙ le surnombre des cervidés et particulièrement des cerfs, qui semblent vouloir s'installer en Saône-et-Loire,
- ⊙ le sujet du travail en forêt et ses réglementations, présenté par Cédric Turé du CIPREF,

- ⊙ le rôle de la DDT en forêt, présenté par Sylvie Barnel,
- ⊙ le cours des bois, présenté par un représentant de la coopérative CFBL
- ⊙ le projet «La Forêt bouge», présenté par le CRPF,
- ⊙ la certification forestière, par PEFC.

Exploiter sa forêt durablement n'a jamais été une atteinte à l'environnement : au contraire, une sous exploitation entraîne une augmentation des importations.

L'assemblée générale terminée, les forestiers se sont retrouvés pour un déjeuner avec des invités d'EUROFOREST.

Offre spéciale !!

Etablissements ZIMMER
Vente de petit matériel forestier

Les adhérents FRANSYLVA bénéficient d'une remise de 10% pour toute commande, sur présentation de la copie de l'attestation d'adhésion/assurance de l'année en cours émise par le syndicat.

La commande peut se faire soit :

- ⊙ par mail : info.administratif@zimmersa.com
- ⊙ par fax : 03.87.90.36.06,
- ⊙ par courrier : Zimmer SAS
Domaine La Bruyère – 57690 Zimming.

Le site Internet n'est pas adapté à ce type de commande.

Petit changement en Franche-Comté !

L'accueil pour Forestiers Privés de Franche-Comté est désormais regroupé en un seul lieu.

Notez nos nouvelles coordonnées

Forestiers Privés de Franche-Comté
130 bis Rue de Belfort - BP 939 25021
BESANCON Cedex
07 88 81 04 10
franche-comte@fransylva.fr

Forestiers Privés de Franche-Comté

Assemblée générale - section Doubs

14 septembre 2018 à Valdahon (25)

Patrick MICHEL - CIA 25-90

Ce sont tout de même 110 adhérents qui se sont retrouvés ce vendredi pour leur assemblée de section à Valdahon, preuve que ce rendez-vous syndical, dont le succès ne se dément pas, est fort apprécié de tous.

A cette occasion, le président Joriot recevait Annie Genevard, députée du Doubs et vice-présidente de l'Assemblée nationale. Madame Genevard a ainsi rappelé qu'à travers son rôle de parlementaire, elle se tenait à l'écoute des propriétaires forestiers. Pour elle, la forêt demeure une préoccupation politique, citant entre autres le plan filière ministériel autour des feuillus et la volonté du président Macron de reboiser massivement.

Autre invité : Olivier Calvi, nouveau président du syndicat des résineux de Franche-Comté, rapportant les inquiétudes des professionnels vis à vis de la ressource. Le président Joriot n'a pas manqué de rappeler le soutien du syndicat à la filière, concernant la crise que traverse le chêne actuellement.

L'après-midi, les propriétaires forestiers ont pu visiter les établissements Gardavaud de Valdahon, entreprise de seconde transformation spécialisée dans la construction bois. Samuel Gardavaud, l'actuel PDG, a présenté cette entreprise familiale qui intervient dans la construction de maisons bois, bâtiments collectifs, extensions et surélévations, dans toute la moitié Est de la France, particulièrement en Bourgogne Franche-Comté...

Elle exporte également son savoir-faire en Suisse, au Luxembourg et dans les Dom-Tom.



Annie GENEVARD
Députée du Doubs

Patrick MICHEL © CIA 25-90

Forestiers Privés de Bourgogne

Maison Régionale de l'Innovation
64A rue de Sully
CS 77124 - 21071 Dijon-Cedex
tél : 03 80 40 34 50
foretprivee.bourgogne@gmail.com
Départements : 21-58-71-89

Forestiers Privés de Franche-Comté

Maison de la Forêt et du Bois
20, rue François-Villon
25041 Besançon cedex
tél : 03 81 65 52 76
franche-comte@fransylva.fr
Départements : 25-39-70-90

Merci de retourner ce papillon au syndicat
de votre région forestière qui transmettra votre demande.

Nom :

Prénom :

Adresse :

.....

Code postal : Ville :

Email :

Souhaite adhérer au Syndicat des propriétaires forestiers
du département : 21 ☐ 71 ☐ 58 ☐ 89 ☐ / 25 ☐ 39 ☐ 70 ☐ 90 ☐

CETEF Formation de Franche-Comté 6 avril 2018

La transformation des bois

Visite de Chauvin Construction Bois

*Etrait du compte-rendu rédigé par Jean-Pierre GROZELLIER
Président de CETEF Formation de Franche-Comté*

L'objectif de cette première journée de formation, organisée par Patrick Léchine (CRPF) et Louis Pianet, était d'améliorer notre connaissance des applications du bois, avec la visite d'une entreprise jurassienne, Chauvin Construction Bois.

Nous avons été accueillis par Laurent Chauvin, directeur général de l'entreprise. Une présentation en salle a permis de découvrir l'histoire de cette entreprise familiale et de comprendre son développement jusqu'à l'implantation actuelle à Mont-sous-Vaudrey (arrivée sur le site en 1974, réaménagement suite à l'incendie des ateliers en janvier 2000).

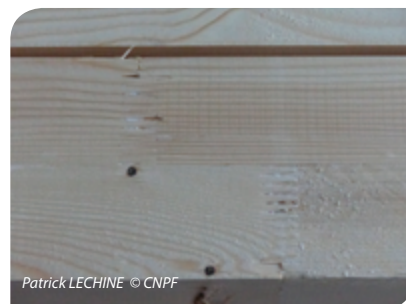
Créée en 1925 par l'arrière-grand-père de Franck Chauvin (actuel PDG de Chauvin Construction Bois) et de son frère Laurent, l'entreprise a débuté dans la première transformation, avec une scierie artisanale située à Mignovillard (aujourd'hui développée, modernisée et exploitée par leurs cousins). C'est leur père Maurice qui, après avoir déjà fait évoluer techniquement l'activité scierie avec l'une premières scies alternatives, a initié le développement vers la construction de chalets.

Aujourd'hui, l'entreprise est établie sur un terrain de 7 ha et compte 22 employés. Elle offre de nombreux services, de la

conception du projet à la formule «clés en main», en passant par la livraison en kit de la structure bois pour une auto-construction plus ou moins assistée, ou encore le montage «hors d'eau/hors d'air». La maison à ossature bois est venue enrichir la gamme des techniques de construction proposées.

Une innovation parmi de nombreuses autres a permis d'atteindre les exigences de la RT 2012 : le Beamblock, un système breveté associant bois massif et isolation. Composé de 3 plis de 40 mm de bois massif contrecollé avec 2 plis d'isolation, ce produit est entièrement paramétrable et s'utilise aussi bien pour des réalisations en madriers, en poteaux-poutres, qu'en ossature bois.

D'une façon générale, les matériaux de base utilisés sont principalement les bois bruts transformés à la scierie de Mignovillard et les madriers en contrecollés issus de l'entreprise Pro-Lignum de Frasné (25). L'essence principale (et même quasi exclusive est l'épicéa) ; le mélèze et les pins nordiques viennent en complément. Les approvisionnements ont été diversifiés depuis la tempête de 1999 et aujourd'hui, 20 à 30% du volume est importé de Finlande ou d'Autriche, le reste venant principalement du massif jurassien.



Patrick LECHINE © CNPF

Les clients sont d'abord reçus à Mont-sous-Vaudrey pour visiter le site (ateliers, bureau d'études et maisons témoin), montrer les produits, expliquer la fabrication et instaurer une relation de confiance. L'offre est basée sur un catalogue de 32 modèles dont la surface habitable s'étend de 64 à 172 m², mais chaque projet est personnalisable. La visite du site a ensuite permis de parcourir les trois principaux ateliers : taille de madriers (avec deux centres d'usinage Hundegger K2 et K3), montage, fabrication et intégration des menuiseries.

Enfin le groupe s'est retrouvé dans deux des maisons témoin, la première avec une ambiance chalet et la deuxième en ambiance plus contemporaine.



Patrick LECHINE © CNPF

Contacts

Forestiers Privés de Franche-Comté

Maison de la Forêt et du Bois
20 rue François Villon
25041 BESANCON CEDEX
tél : 07 88 81 04 10
franche-comte@fransylva.fr
www.fransylva-syndicats.fr

CRPF Bourgogne-Franche-Comté

18 bd Eugène Spuller
21000 DIJON
tél : 03 80 53 10 00
bfc@cnpf.fr
www.bourgognefranchecomte.cnpf.fr

Forestiers Privés de Bourgogne

Maison Régionale de l'Innovation
64A rue de Sully
CS 77124 - 21071 DIJON CEDEX
tel : 03 80 40 34 50 - fax : 03 80 40 34 52
foretprivee.bourgogne@gmail.com
www.fransylva-syndicats.fr

ISSN 2609-715X

Forêts Privées de Bourgogne-Franche-Comté

Éditeurs : CRPF Bourgogne-Franche-Comté - Forestiers Privés de Franche-Comté et de Bourgogne,
Siège : CRPF Bourgogne-Franche-Comté - 18 bd Eugène Spüller - 21000 DIJON

Directeur de Publication : Charles de GANAY - Comité de rédaction : Jean-François JORIOT, Joseph de BUCY, Christian BULLE,
François JANEX, Sabine LEFEVRE, Patrick MICHEL, Marie-Cécile DECONNINCK. Secrétaire de rédaction : Fabienne BLANC.

Abonnement gratuit. Tirage : 3 000 exemplaires. Parution trimestrielle. Impression : SIMONGRAPHIC - 25290 Ornans. N°3 - octobre 2018

